

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSIAME DU 27 SEPTEMBRE 2012

Etaient présents :

Collège des personnalités extérieures : Madame ADAM, Monsieur DAVID, Monsieur MERLIER, Monsieur DEBACKER, Monsieur SCHWANBERGER, Monsieur LOPEZ, Monsieur RIBAUT.

Collège enseignants : Madame BERNIER, Messieurs LAURO, BERGER, TRENTESAUX, DENEUX, DELEBARRE, POPIEUL, DUPONT, PELLE, VERHEYDE, SANTIN.

Collège étudiants : Monsieur GUILLOTIN de CORSON, Monsieur BELLEC, Monsieur MOISAN.

Collège des BIATSS : Madame VANDENBOSSCHE, Madame FLOREK,

Membres Invités: Madame SADAUNE, Messieurs COUTELLIER, DEBRUILLE, DELACROIX, LOSLEVER, NOIROUX.

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil, Monsieur MERLIER, ouvre la séance et demande à Monsieur COUTELLIER de rappeler les pouvoirs.

Ont donné pouvoir : Monsieur GROS à Monsieur DEBACKER, Monsieur CAUSSE à Monsieur LOPEZ, Monsieur DROMBY à Monsieur MERLIER, Monsieur BAUCHOT à Monsieur DAVID, Monsieur CHAOUCH à Madame ADAM, Monsieur SALAMON à Monsieur MERLIER, Monsieur WATREMEZ à Monsieur PELLE, Monsieur DEFAUX à Monsieur GUILLOTIN de CORSON

1) RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES EXTERIEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Monsieur COUTELLIER rappelle que conformément au livre 7 du code de l'Education, et aux textes réglementaires et statutaires pris en application, le Conseil de l'ENSIAME doit être renouvelé tous les quatre ans. Les représentants des collectivités territoriales et des activités économiques avaient été désignés au premier semestre 2008. Après consultation des différentes organisations, sont à ce jour désignés :

- Monsieur BAUCHOT au titre de la CCI Grand Hainaut
- Sont confirmés :
- Madame HERBOMMEZ représentante du SIPES
- Monsieur BLAISE représentant la CAPH
- Monsieur DROMBY représentant le MEDEF
- Monsieur GROS représentant la CCI Grand Hainaut

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2012.

Monsieur COUTELLIER souhaite apporter une correction concernant les modalités de versement de la subvention au profit de la Fédération BDE ENSIAME :

Le 1^{er} versement est de 18 000 euros au lieu de 16 000 euros.

Le 2^{ème} versement est de 6000 euros au lieu de 8000 euros.

Le solde reste inchangé.

Compte tenu de ces remarques, le compte rendu du conseil d'administration du 7 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

3) **REGLEMENT DE SCOLARITE / CALENDRIERS / MATIERES et COEFFICIENTS :**

Monsieur COUTELLIER invite les conseillers à prendre connaissance du règlement de scolarité, des calendriers pédagogiques pour l'année 2012/2013 et des coefficients applicables aux différentes matières.

a) Monsieur COUTELLIER invite les deux directeurs des études à présenter les différentes modifications apportées au règlement de scolarité.

Madame BERNIER, présente, pour la partie Voie Concours, les nouvelles règles afin d'obtenir le diplôme d'ingénieur de l'ENSIAME.

Ces modifications du règlement de scolarité portent essentiellement sur le test d'évaluation de la langue anglaise qui doit être de 785 pour valider le TOEIC, l'obligation pour les élèves d'obtenir une seconde certification en langue de niveau B1, la durée d'un séjour à l'étranger d'une durée minimale de 3 mois. D'autre part, le règlement de scolarité prévoit que l'élève dispose de trois ans pour obtenir la certification TOEIC nécessaire pour l'obtention du diplôme, au delà, l'élève ne pourra plus être diplômé de l'ENSIAME.

Pour le département FIP de l'ENSIAME, Monsieur SANTIN présente les modifications qui portent également sur le nombre de points à obtenir au TOEIC qui est désormais de 785 pour les élèves inscrits en formation initiale sous statut étudiant et apprenti.

Madame ADAM demande si les étudiants étrangers accueillis à l'ENSIAME doivent parler le français. Monsieur COUTELLIER indique que dans le cadre des accords internationaux signés avec les partenaires étrangers, il est prévu que l'élève accueilli à l'ENSIAME doit s'exprimer parfaitement en français. D'autre part, un module appelé « Français Langue Etrangère » existe sur le campus et permet aux étrangers en difficulté d'apprendre le français. L'an prochain, au niveau de l'ENSIAME, cette matière sera proposée grâce à la double compétence d'une collègue qui enseigne l'anglais et le français langue étrangère.

Monsieur TRENTESAUX souhaite connaître la date d'application de ce règlement intérieur. Monsieur COUTELLIER lui répond qu'il s'applique pour tous les élèves dès le vote.

Le règlement de scolarité est adopté à l'unanimité.

b) *Calendriers* : Les calendriers pédagogiques 2012/2013 sont évoqués. Aucune remarque particulière n'est évoquée.

c) *Maquettes pédagogiques et coefficients* : Les documents relatifs à l'enseignement des différentes matières par filière et les coefficients sont évoqués. Aucune remarque particulière n'est évoquée.

Adopté à l'unanimité

4) **EFFECTIFS DE LA RENTREE 2012 :**

A l'appui d'un support illustré, Monsieur COUTELLIER présente, par formation et par filière, les effectifs de la rentrée 2012.

Les effectifs élèves-ingénieurs s'élèvent à **702**, répartis dans les formations suivantes :

- **425 élèves en voie concours** dont 280 dans la filière Mécanique Energétique, 94 dans la filière Mécatronique et 51 dans la filière Informatique et Management des Systèmes.

- **277 élèves en alternance** dont 65 dans la filière Génie Industriel (formation initiale sous statut étudiant), 42 auditeurs dans la voie formation continue (27 en Génie Industriel et 15 en Génie Electrique et Informatique Industrielle) et 170 apprentis ingénieurs (113 en Génie Industriel et 57 en Génie Electrique et Informatique Industrielle).

En ce qui concerne les autres formations, les effectifs sont les suivants :

- 190 élèves en Master QHSE (dont 60 dans la formation externalisée à Casablanca)
- 36 élèves en Mastère Systèmes de transports ferroviaires et urbains
- 21 élèves en Diplôme de Recherche Technologie universitaire (DRTu)
- 30 élèves en Coursus Préparatoire Polyméca
- 31 élèves en Coursus Préparatoire Alternance

Soit un effectif globalisé de **1010 étudiants**.

Par rapport à l'an dernier, on constate une baisse sensible des élèves issus du Concours Commun Polytechnique. En effet, l'ENSIAME offre 152 places réparties ainsi :

- Mécanique Energétique : 87 places (taux de remplissage 2012 : 72 %)
- Mécatronique : 45 places (taux de remplissage 2012 : 40 %)
- Informatique et Management des Systèmes : 20 places. (taux de remplissage 2012 : 30%)

Monsieur COUTELLIER présente toute une série de statistiques relatives aux recrutements par Ecole et par type de concours qui démontre une diminution des candidats admis par rapport aux nombres de places offertes par les concours dans les Grandes écoles.

Monsieur COUTELLIER propose d'élaborer une nouvelle stratégie sur base d'un plan d'actions qui veillera notamment à augmenter le recrutement pour l'année 2013.

Monsieur MERLIER indique que cette baisse d'effectifs a été constatée dans de nombreuses écoles d'ingénieurs.

Un débat s'instaure entre les conseillers sur le métier d'Ingénieur.

5) **DBM N° 1/2012 :**

Monsieur COUTELLIER présente la DBM numéro 1 de l'année 2012.

Il s'agit d'une DBM de transfert (de l'investissement vers le fonctionnement) d'un montant de 50000 euros et d'une DBM de rattachement d'un montant de 33236 euros afin de constater de nouvelles ressources perçues au cours de l'année (subventions des cordées, Brafitec, mise à disposition du personnel).

Adopté à l'unanimité

6) **CAMPAGNE 2013 :**

Après avoir rappelé l'origine de la vacance des postes, Monsieur COUTELLIER indique que dans le cadre de la campagne d'emplois 2013, l'ENSIAME publiera 3 postes :

- Un poste d'Assistant Ingénieur
- Un poste de Professeur Agrégé
- Un poste de Professeur des Universités

7) **INFORMATIONS :**

Monsieur COUTELLIER fait part des nouvelles collaborations avec des partenaires étrangers :

- Université de SAO PAULO (Brésil)
- Ecole Polytechnique de DANANG (VIETNAM)
- Mexfitech 2014 (collaboration et échange d'élèves ingénieurs avec des universités mexicaines)

8) **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MOISAN souhaite connaître si des actions seront entreprises par l'Ecole afin d'aider les élèves à atteindre les niveaux de langues exigées par le nouveau règlement de scolarité adopté précédemment. Monsieur COUTELLIER lui répond que l'UVHC a mis en place un pôle de compétences en langues qui se trouve au niveau de la FLLASH et accessible à tous les étudiants inscrits à l'UVHC. D'autre part des cours d'allemand et d'espagnol sont organisés chaque année au sein de l'école.

Monsieur DAVID intervient pour annoncer son départ du Conseil d'Administration de l'ENSIAME. Il indique que la CFDT proposera prochainement le nom de son successeur. Monsieur DAVID fait part de sa satisfaction d'avoir pu collaborer à l'évolution de l'ENSIAME dans le cadre de sa participation aux différentes délibérations. Il souhaite notamment que l'Ecole entreprenne des actions auprès des élèves-ingénieurs afin de leur faire découvrir le syndicalisme dans les entreprises. D'autre part, il souhaite que les élèves ingénieurs cultivent l'ambition d'excellence dans leurs projets professionnels.

Monsieur MERLIER et Monsieur COUTELLIER remercient chaleureusement Monsieur DAVID pour son implication permanente et sa présence exemplaire.

La séance est levée à 19h30

Le Directeur,

Daniel COUTELLIER